

Image not found or type unknown



Garantie onduleur voltea probleme electrique

Par **bzr**, le **08/11/2014** à **14:19**

Bonjour

J'ai installé en 01/11, des panneaux solaires avec un onduleur voltea garanti 20 ans. Aujourd'hui l'onduleur a subi un dommage électrique, du moins il ne fonctionne plus. La sté avec qui on a traité, est en RJ, on me propose de le changer pour 2000 €, et d'essayer de faire marcher les assurances vu que c'est un dommage électrique. puis je faire marcher la garantie du constructeur, et si oui quelle est la procédure ? Je vous remercie